

Saint Sulpice la Pointe

www.ville-saint-sulpice-81.fr



Lettre communale

de la ville de
Saint Sulpice
la Pointe

Numéro 65
avril/mai 2007



de la Pointe au Castela

0% ENCORE UNE FOIS... EN 2007 LA COMMUNE NE RAJOUTE RIEN LA PART COMMUNALE N'AUGMENTE PAS.

Si la plupart des VILLES et VILLAGES expriment une réelle inquiétude quant à l'évolution de leurs BUDGETS, c'est que la relative bonne santé financière des COLLECTIVITÉS LOCALES est en train de se dégrader...

> D'une part, sous l'effet d'une PRESSION À LA HAUSSE DES CHARGES BUDGÉTAIRES (*demande sociale de plus en plus forte, durcissement permanent des normes et réglementations, transferts de charges nouveaux, contraintes à la hausse des dépenses de personnel...*).

> D'autre part, suite aux remises en cause de plusieurs RESSOURCES (*plafonnement de la T.P., suppression programmée de l'indexation des dotations à la croissance, recours difficiles aux fonds européens, soutiens financiers des Régions et des Départements incertains...*).

Il est urgent de réfléchir tous ensemble aux modalités d'une réforme ambitieuse du pacte financier ÉTAT-COLLECTIVITÉS LOCALES et d'une modernisation de la FISCALITÉ LOCALE.

NOTRE CRÉDO : haut niveau d'INVESTISSEMENT maintenu.

Le montant du BUDGET 2007 atteint les 20,6M€.

La section de FONCTIONNEMENT disposera de 6,2M€ et l'INVESTISSEMENT de 14,5M€. Les principales opérations d'investissement sont au nombre de 8 (*au-delà des gros chantiers en cours déjà lancés*).

1 - ESPACE ARTISTIQUE

2 - ESPACE MESSALE : Construction d'un nouveau gymnase afin de transformer le Polyespace en salle de spectacles.

3 - MAISON DES ACTIONS AUX PUBLICS : regroupement des services animation-jeunesse-sports-loisirs-associations et manifestations dans la maison achetée près de l'École Henri Matisse.

4 - TRAVERSÉE RD 630 : aménagement de la traversée urbaine depuis l'échangeur de Gabor jusqu'au Rieudas (ex. RN 88) dont l'av. Ch. de Gaulle.

5 - TRAVAUX DE VOIRIE ANNUELS : maintien d'une importante enveloppe de 2 M€ en plus de quelques opérations spécifiques (av. Pasteur, rue de la Loubatière,...).

6 - PASSAGE À NIVEAU – FAUBOURG ST-JEAN : un passage inférieur ou supérieur est à l'étude.

7 - Z.A.C. MULTISITES : habitat et requalification du quartier derrière la gare (*usines désaffectées et espaces délaissés*).

8 - Z.A.C. « CŒUR DE VILLE » : délocalisation totale de l'Arçonnerie Française et de ses deux « parcs à fer » qui permettra de doubler notre centre ville en terme d'ESPACES PUBLICS, de STATIONNEMENT et de nouveaux SERVICES ou COMMERCES...

ENSEMBLE, dessinons ST-SULPICE durablement

De nombreux et nouveaux équipements offrent (*offriront*) des services mieux adaptés afin de répondre aux besoins croissants et exigeants de notre société moderne.

Les efforts déployés et notre travail quotidien maintiennent le CAP des INVESTISSEMENTS élevés avec une FISCALITÉ très raisonnable pour ne pas dire modérée :

- Dépenses de FONCTIONNEMENT contenues.
- Fort niveau d'AUTOFINANCEMENT (+ 48%)
- INVESTISSEMENT, à St-Sulpice, bien plus haut que la moyenne des Communes semblables et même bien au-dessus de la strate (+12.5%)
- TAUX DE FISCALITÉ plus faibles comparativement aussi.
- ENDETTEMENT FAIBLE, très raisonné (*2 années de suite sans emprunter*) avec une capacité de remboursement bien plus rapide que les villes comparables.

ENSEMBLE, vivons ST-SULPICE durablement

La croissance DÉMOGRAPHIQUE maintenant contrôlée, l'AXE MAJEUR pour les St-Sulpiciens et l'intercommunalité est devenu le DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE afin de multiplier les EMPLOIS (*volet social important*) et pour accroître encore les MOYENS FINANCIERS (*volet des ressources locales*) avec un esprit fédérateur indispensable dans toutes nos actions et projets territoriaux structurants (*2^e échangeur et Z.A.C. d'activités « Les portes du Tarn »*).

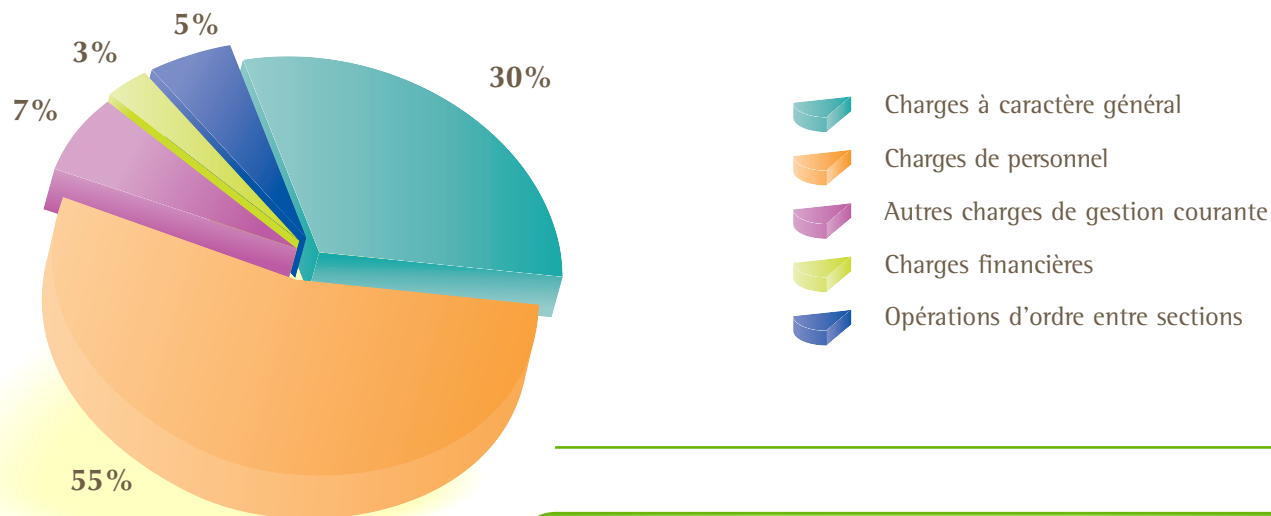
Cette LETTRE COMMUNALE vous présente la « bonne santé » financière de la Commune traduisant sa « bonne forme » en terme de DYNAMISME et de DÉVELOPPEMENT LOCAL durable et mesuré.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Bernard SOULET
Maire

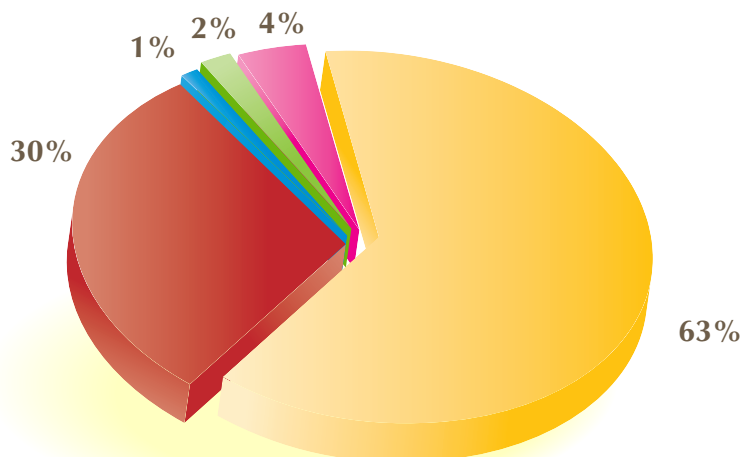
Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement C.A.* 2006



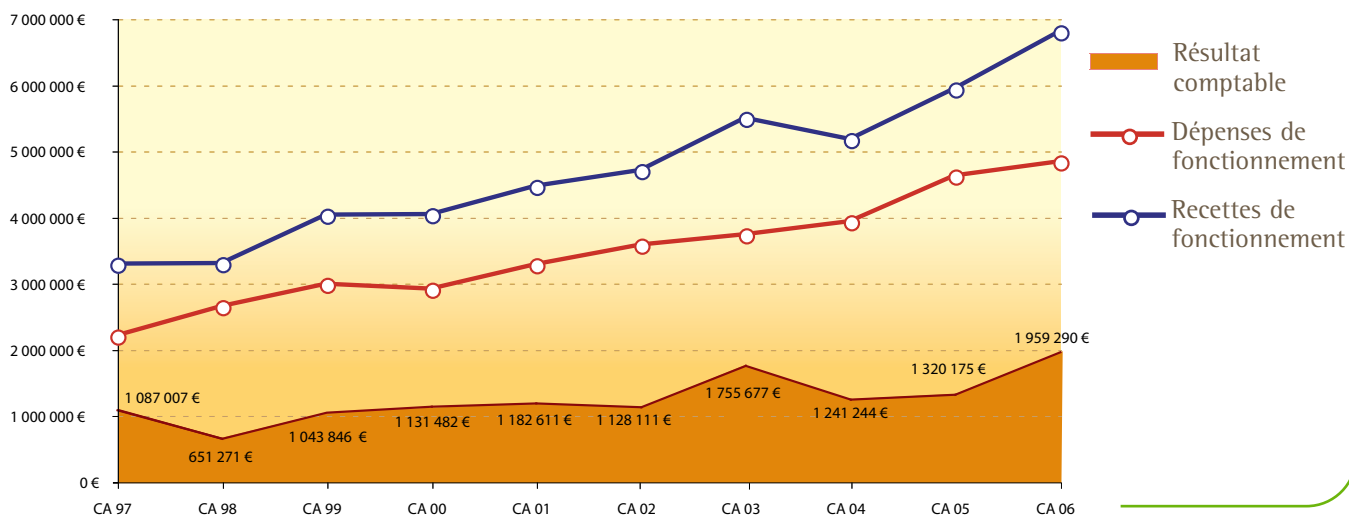
Recettes de fonctionnement C.A.* 2006

- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Atténuations des charges
- Produits exceptionnels
- Produits des services

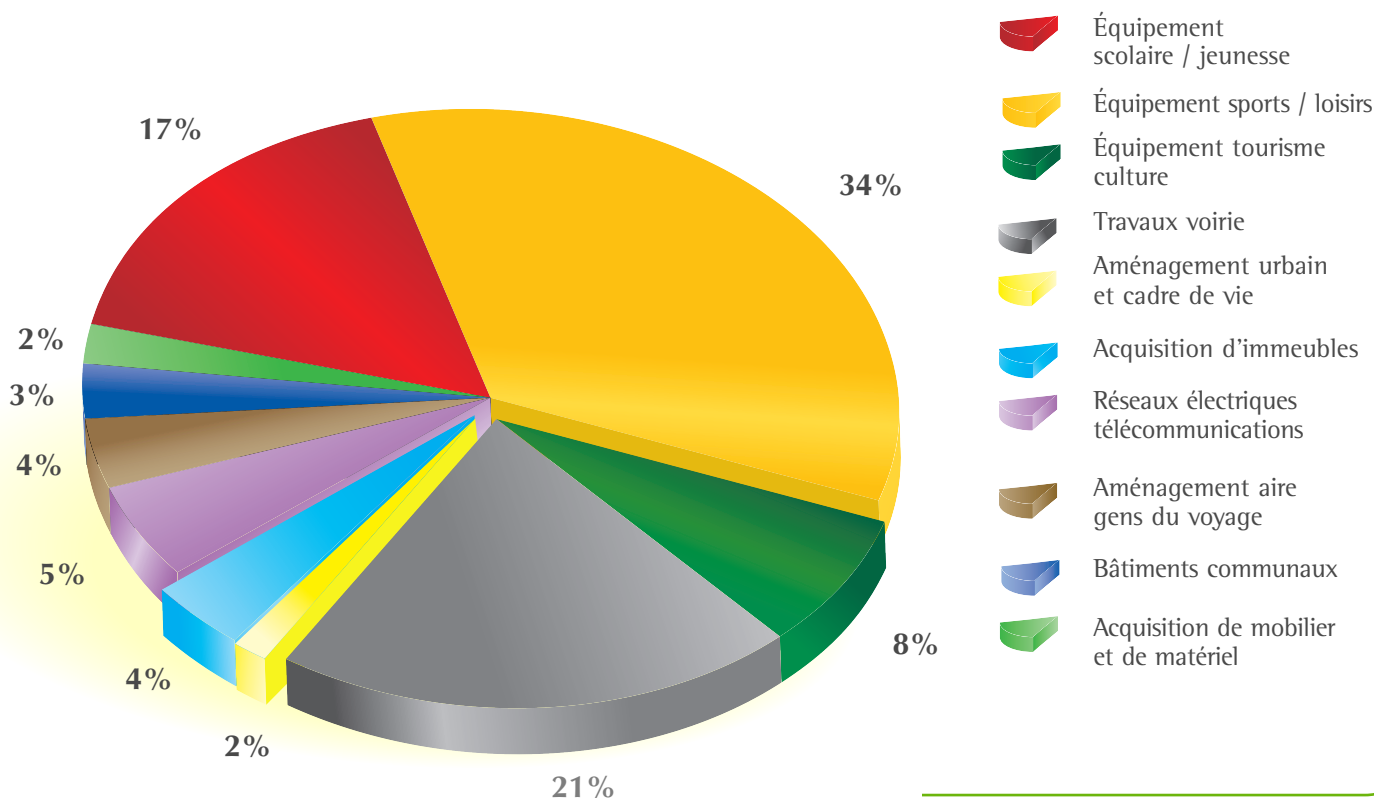


* C.A. : Compte Administratif.

Évolution de la section de fonctionnement



Ventilation des opérations d'investissement du Budget Primitif 2007



ÉQUIPEMENTS SPORTS / LOISIRS

PISCINE

- > Réfection vestiaires et douches (205 000 €), mise aux normes renouvellement air ventilé (15 000 €).
- > Réhabilitation pataugeoire (9 000 €).
- > Réfection de la toiture du bassin d'hiver (2 000 €).
- > Plongeoir (4 500 €).

CLUB-HOUSE FOOTBALL

Changement des menuiseries, isolation et nettoyage de la toiture (18 500 €).

BOULODROME MOLÉTRINCADE

Création de 32 espaces de jeux en extérieur et d'un parking (42 000 €).

SALLE LOBIT

Remplacement du sol sportif existant en parquet bois, par un sol à déformation surfacique alliant performance (*restitution maximale des énergies*), confort et sécurité (*bonne*

absorption des chocs) dans ce gymnase qui accueille des jeux de basket, badminton, volley, hand-ball et tennis (117 000 €).

SKATEPARK

Construction d'un Club-House (20 000 €).

STADE DE LA MESSALE

- > Réalisation d'une clôture entre le terrain de sport et l'avenue Rhin et Danube (4 000 €).
- > Installation de filets pare-ballons entre le terrain de sport / l'école St-Charles / Espace multisports (23 700 €).
- > Pose d'une main courante (9 600 €).

STADE DE MOLÉTRINCADE

Construction d'une maison de gardien (100 000 €).

AIRE DE JEUX POUR ENFANTS À CÔTÉ DU PLATEAU MULTISPORT

L'aire de jeux pourra accueillir jusqu'à 20 enfants. Elle sera composée d'une structure regroupant toutes les fonctions ludiques nécessaires aux enfants jusqu'à 8 ans (*agrès pour grimper, glisser, courir, sauter, se cacher*), de deux jeux sur ressort pour les plus petits et d'une table de ping-pong pour les plus grands (59 000 €).

HALLE DES SPORTS

La construction de cet équipement se poursuit, la livraison est prévue pour septembre 2007 (2.1 M€).

ESPACE MESSALE / LOBIT 2

Construction d'un gymnase Michel LOBIT 2 dans le prolongement de la salle LOBIT à la place des anciens terrains de tennis (*montant estimé des travaux 1.2 M€*).



ÉQUIPEMENT TOURISME ET CULTURE

SALLE RENÉ CASSIN

Achat d'une table de sonorisation (9 700 €).

MAISON DES ASSOCIATIONS

Mise aux normes électriques du local du Club Aquariophile (8 000 €).

ESPACE ARTISTIQUE

Le futur espace artistique sera situé en entrée de ville à proximité du groupe scolaire Henri Matisse et de la Halle des Sports. Le coût de ce nouvel équipement est estimé à 2 M€ HT. Pour que cet équipement attendu par les St-Sulpiciens ouvre ses portes en 2010, la Commune inscrit au budget 2007, les premières études (74 000 €).

L'objectif de ce projet est d'offrir aux habitants quatre lieux d'expression artistique :

- > Un espace dédié à la musique permettant d'accueillir des cours de solfège et de musique collectifs, des cours de musique individuels, une salle de répétition et d'examen, une salle de stockage/rangement.
- > Un espace voué à la danse doté de sols adaptés, d'un vestiaire avec douches et sanitaires, de deux salles de danse et d'une salle de stockage.
- > Un espace consacré au théâtre avec trois salles de répétition, un espace consacré au stockage des décors et costumes, des loges.
- > Un espace accueillant les arts plastiques, (*sculpture, peinture, aquarelle, poterie*) avec 5 ateliers.
- > À l'ensemble de ces lieux, s'ajoutera un auditorium d'environ 160 places et un accueil avec hall d'exposition.

CENTRE CULTUREL ET TOURISME

Situé rue du 3 mars 1930, le bâtiment de 560 m² comportera deux niveaux. Un niveau accessible en rez-de-chaussée depuis la rue et un niveau inférieur accessible en rez-de-jardin. Il comprendra une salle d'exposition, des sanitaires, une partie tisanerie, un bureau et des locaux de stockage. La procédure d'appel d'offre a été lancée début mars 2007, les travaux devraient débuter en septembre (841 200 €).



TRAVAUX DE VOIRIE

TRAVERSÉE RD 630

En prévision de la réalisation du nouvel échangeur et du transfert à la Commune de cette chaussée, la Commune lance dès à présent, une étude sur la portion de voirie allant de l'échangeur à Molétrincade en passant par l'avenue Charles de Gaulle (108 700 €).

PASSAGE À NIVEAU ST-JEAN

Étude sur la suppression du passage à niveau et remplacement par un passage inférieur ou supérieur (20 000 €).

VOIRIE COMMUNALE (2 M€)

Certains travaux sont déjà réalisés comme : la suppression des ralentisseurs trop bruyants dans le centre ville, la création de trottoirs av. du Vacayrial (*de la rue des frères Authier à la rte de Lavaur*), la création de trottoirs et d'une piste piétons / cycles du passage à niveau au giratoire St-Jean, la rénovation des trottoirs av. des Terres Noires (*du chemin de la Messale à l'imp. des Terres Noires*).

D'autres vont suivre tels que :

- > Elargissement du pont de la Mouline d'Azas - rue du Capitaine Beaumont.
- > Rénovation complète de l'avenue Pasteur (*voirie, trottoirs, éclairage public, stationnement, plantatio d'arbres*).
- > Rénovation voirie et trottoirs - faubourg St-Marc.
- > Rénovation - passage Pescayres.
- > **Aménagement avenue Auguste Milhès**: Construction d'un muret de soutènement délimitant le parc Spénale, création d'un espace vert délimité par des bordures, des espaces de jeux pour les boulistes et un cheminement piéton (47 500 €).
- > **Travaux de rénovation du réseau pluvial** : rues de la Planquette, St-Exupéry, Mermoz et faubourg St-Marc (120 000 €).



ÉQUIPEMENT SCOLAIRE JEUNESSE

ÉCOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL

Remplacement du plancher bois dans 3 salles par une dalle béton avec carrelage (25 000 €).

RESTAURANT SCOLAIRE PAGNOL :

- > Clôture et aménagement (30 500 €).
- > Complément équipement self (7 500 €).

ÉCOLE MATERNELLE LOUISA PAULIN

- > Création du groupe scolaire (1,5 M€).
- > Changement des fenêtres alu (17 890 €).
- > Réfection du sol de la salle de restauration (8 260 €), jeux pour enfants (13 000 €).

MAISON DES ACTIONS AUX PUBLICS :

Achat de la maison située près du Groupe Scolaire Matisse et travaux de réaménagement (261 750 €).



AMÉNAGEMENT AIRE DES GENS DU VOYAGE

Préalablement aux travaux de construction de l'aire d'accueil des gens du voyage il y a lieu d'ouvrir à l'urbanisation une zone permettant la réalisation de cet équipement public dans le secteur « Les Gourgues » situé actuellement en zone N.C. du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 16 janvier 2001 et mis en révision sur la totalité du territoire communal le 11 octobre 2001.

Ce projet est soumis à la concertation de la population. Pour cela, des éléments d'études ainsi qu'un registre servant à recueillir les remarques seront mis à la disposition du public à la Mairie de St-Sulpice - Parc Georges Spénale - du lundi au vendredi (*sauf jours fériés*) de 8h30 à 12h et de 13h45 à 18h jusqu'à l'arrêt complet du projet de révision du P.L.U. dans le secteur « Les Gourgues ».



BÂTIMENTS COMMUNAUX

CINÉMA : Isolation phonique, travaux de sécurité électrique, réfection de la toiture, scellement des fauteuils et achat d'une caisse enregistreuse (44 800 €).

CENTRE DE LOISIRS GOSCINNY : Remplacement des menuiseries et isolation des combles (10 000 €).

ÉGLISE : Mise aux normes électriques et consolidation du mur clocher (12 000 €).

POLYSPACE : Construction d'un local pour le Tarot Club et d'un local technique pour entreposer le matériel (tables, chaises...).

LOCAL BATTERIE FANFARE : réfection toiture, isolation des combles (5 000 €).



RÉSEAUX ÉLECTRIQUES / TÉLÉCOMMUNICATIONS

- > Changement éclairage : Avenue Pasteur (135 000 €).
- > Mise en discrétion des réseaux électriques et Télécom : Rue du 3 mars 1930 / passage des Pescayrès (237 350 €).
- > Eclairage souterrain du Castela (44 000 €).



ACQUISITION D'IMMEUBLES

En vue de l'extension de l'espace Messale (création du gymnase LOBIT 2), la Commune a procédé à l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 1 507 m² situé au 49 chemin de la Planquette (117 000 €).



ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATÉRIEL

VÉHICULES : achat d'un tractopelle et élévateur (54 000 €), d'un camion bras polybenne (70 000 €), d'un tracteur (27 000 €), d'une tondeuse pour les stades (29 000 €), d'un véhicule pour la Direction des Actions aux Publics (9 500 €).



AMÉNAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER / COULÉE VERTE PARC DE L'ANCIEN CAMPING

Réalisation d'un parking de 20 places, installation de 4 tables de pique-nique (55 100 €)

Z.A.C. MULTISITES DU QUARTIER NORD ET Z.A.C. CŒUR DE VILLE

> Multisites du quartier nord :

La Commune souhaite conforter et maîtriser l'urbanisation à l'Ouest de la voie ferrée, en continuité du centre-ville (proximité gare SNCF). Les îlots constructibles, desservis par le chemin d'Embrouyset, offriront un nouveau pôle de logements, sur une surface d'environ 7 ha. Divers types de logements (comprenant 20 % de logements sociaux) seront proposés : individuels, intermédiaires et petits collectifs.

> Cœur de ville :

La Commune poursuit sa réflexion

sur le renouvellement et la recomposition urbaine du centre-ville. Pour cela, elle souhaite « ouvrir » un nouveau centre urbain, siège actuel des activités de l'usine de l'Arçonnerie Française, au reste de la ville. L'enjeu est de transformer une ancienne occupation industrielle en habitat, dans une proportion raisonnée, mais pas seulement. La Commune veut ainsi doubler l'espace urbain central et l'animer par plus d'activités de commerces et de services afin de conforter le centre-ville. Le périmètre d'étude de la Z.A.C. (20 000 m²) est délimité au Nord par la place du Grand Rond, qui débouche sur la rue de la Loubatière, puis la rue Paul Emile Victor, la rue des Jardins au Nord-Ouest, l'avenue Yves Bongars au Sud-Ouest, enfin la rue de l'Arçonnerie au sud et la rue de la Loubatière à l'Est.

ZOOM

Subventions communales 2007 aux Associations

Un soutien sans faille de la Commune au monde associatif.
Des subventions en hausse de 26,4 % par rapport à 2006.

Le montant total des subventions annuelles accordé aux associations St-Sulpiciennes s'élève pour l'année 2007 à 120 947,90 €. A cela s'ajoute des efforts d'investissement soutenus pour améliorer et rénover les installations, un soutien logistique lors des manifestations et enfin la prise en charge des dépenses de fonctionnement (chauffage, eau, électricité...). Sans compter, l'enveloppe des subventions exceptionnelles et ponctuelles (11 800 €).



Associations sportives



Associations sports-loisirs



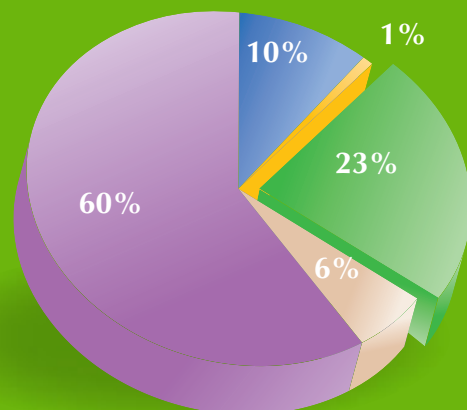
Associations socio-culturelles



Associations d'intérêt général



Associations patriotiques



Périmètre de la Z.A.C

multisites du quartier Nord

420 LOGEMENTS MAXIMUM

(conforme au C.O.S. 0,4 du futur P.L.U.)



MOOZ

LES ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ...

Il existe deux principaux outils pour aménager un quartier : la Z.A.C. (zone d'aménagement concerté) et le lotissement.

La Z.A.C. est l'outil choisi par la Municipalité pour réaliser les opérations Multisites quartier Nord et Cœur de ville.

La procédure de Z.A.C. (instituée par la Loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967), permet à la Commune, « initiatrice » de l'opération, directement ou par le biais d'un aménageur, d'acquérir les terrains, de les aménager, de réaliser les équipements, de les revendre à des constructeurs en incorporant dans le prix de vente le coût des équipements publics d'infrastructure et de superstructure rendus nécessaires par l'urbanisation de la zone à réaliser. Cette procédure permet de maîtriser le foncier, d'assurer la cohérence du projet d'aménagement et les modalités de financement.

A QUOI SERT UNE Z.A.C. ?

Comme le lotissement, la Z.A.C. permet d'aménager et d'équiper des terrains (voirie, réseaux) pour les vendre ensuite à des utilisateurs publics ou privés. Mais la Z.A.C. est davantage adaptée aux projets complexes (nombreux propriétaires fonciers, opérations mêlant habitat, commerces, équipements publics, espaces publics). La réglementation sur les Z.A.C. est inscrite dans le code de l'urbanisme (articles L311-1 et suivants). **A noter :** les règles de construction qui seront applicables dans les futures Z.A.C. sont celles du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE Z.A.C. ?

1^{ère} ÉTAPE - La concertation des habitants sur le projet de Z.A.C.

Pour toute création d'une Z.A.C., il est nécessaire de concerter les habitants, les associations locales, et tout partenaire concerné par le projet (code de l'urbanisme, article L. 300-2). La concertation permet de donner aux habitants, aux associations locales et autres personnes concernées, tout élément d'information sur le projet, et en retour, d'intégrer toute remarque susceptible de contribuer à l'élaboration d'un projet harmonieux et approprié aux besoins.

Modalités de la concertation retenues :

- > parution d'avis dans la presse locale ;
- > mise à disposition d'un registre à destination du public en vue de recueillir ses observations dans les locaux de l'Hôtel de Ville ;
- > mention sur le site Internet de la Ville ;
- > mention sur le panneau lumineux d'information ;
- > affichage aux portes de l'Hôtel de Ville et sur les panneaux d'informations municipales situés dans les divers points de la Ville ;
- > exposition dans les locaux de l'Hôtel de Ville de panneaux décrivant les étapes de la procédure de Z.A.C., ainsi que

Secteur 2,
(Bouyssou-Redon)
environ
70 logements

Secteur 1 et 1 bis,
(Château d'eau)
environ 90 logements

Secteur 4,
(Paliayrols)
environ
100 logements

Secteur 3,
(Bousquet)
environ
160 logements

Espaces verts

l'opération envisagée accompagnée de photographies et plans.

> réunion publique de concertation à l'examen du diagnostic du site et des premiers éléments de programmation envisagés.

> réunion publique en fin de concertation.

2^e ÉTAPE - La création de la Z.A.C.

Elle sera créée par délibération du Conseil Municipal qui prendra sa décision après avoir examiné le dossier de création de la Z.A.C. et le bilan de la concertation du public.

Le dossier de création de la Z.A.C. est constitué par un bureau d'études.

Il contient les éléments suivants :

- > un rapport de présentation du projet d'aménagement (objectifs du projet, description du site, programme prévisionnel des constructions à réaliser) ;
- > un plan de situation ;
- > un plan du périmètre de la Z.A.C. ;
- > une étude d'impact du projet sur l'environnement.

3^e ÉTAPE - La réalisation de la Z.A.C.

La dernière phase de la procédure de Z.A.C. sera la constitution puis l'approbation par le Conseil Municipal du dossier de réalisation de la Z.A.C. Ce document comprendra

- > le programme des équipements publics ;
- > le programme global des constructions ;
- > le plan de financement du projet ;
- > les compléments à l'étude d'impact.

Votre avis nous intéresse. Il participera aux choix des aménagements des futures Z.A.C. et pourra orienter les études ultérieures. Vous pouvez consigner vos observations dans les registres déposés à l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 18h.

Fiscalité

Évolution des taux d'imposition communaux

Communes	Taxe d'habitation			Taxe Foncier Bâti		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
GRAULHET	12.49	12.49	12.87	32.48	32.48	33.46
GAILLAC	11.93	12.11	12.11	26.07	26.46	26.46
MAZAMET	12.29	12.80	12.80	26.28	27.13	27.13
CASTRES	-	17.92	17.92	-	34.87	34.87
CARMAUX	13.21	13.27	13.90	28.84	28.99	30.36
ALBI	14.10	14.31	14.45	26.50	26.90	27.17
PUYLAURENS	12.95	12.95	12.95	26.43	26.43	26.43
RABASTENS	12.15	12.51	13.22	24.55	25.29	26.73
LISLE-SUR-TARN	12.88	13.26	13.53	25.75	26.51	27.05
COUFFOULEUX	11.11	11.33	11.33	24.81	25.31	25.31
LAVAUUR	10.08	10.08	10.08	24.78	24.78	24.78
SAINT-SULPICE	11.03	11.03	11.03	22.77	22.77	22.77

Sources : taux obtenus auprès des municipalités concernées.

Dettes

RATIOS Charge de la dette	France	Midi-Pyrénées	SAINT-SULPICE
En cours de la dette / Population	864 €	840 €	401 €
Annuité de la dette / Population	135 €	133 €	44 €
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	12.90 %	14.00 %	4.70 %
En cours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	0.82	0.89	0.43

Strate démographique : communes de 5 à 10 000 hab.
Population St-Sulpice : 7 248 hab. (RC INSEE octobre 2006)

